

LA BANQUE PEOPLES DU CANADA

DIVULGATIONS PUBLIQUES

(PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS) **Au 30 septembre 2024**

Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Banque Peoples du Canada (« BPC ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la BPC.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la BPC.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la BPC.

Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiell » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est à dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la BPC n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré » s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

					Au 30 septembre 2024
Type/Province	Principal	Pourcentage	Principal	Pourcentage	
	résidue	non assuré	résiduel	assuré	
	non assuré		assuré		Total
Colombie-Britannique	59 726 535.	21,00%	6 256 323.	12,59%	65 982 858.
Alberta	11 165 589.	3,93%	18 643 118.	37,53%	29 808 708.
Ontario	213 530 235.	75,08%	20 787 588.	41,84%	234 317 824.
Quebec	·	,%	97 357.	,20%	97 357.
Manitoba	·	,%	1 591 523.	3,20%	1 591 523.
Saskatchewan	·	,%	1 389 874.	2,80%	1 389 874.
Île Saint-Jean		,%		,%	
Terre-Neuve-et-Labrad	с .	,%	619 109.	1,25%	619 109.
Nouvelle-Écosse	·	,%	294 361.	,59%	294 361.
Nouveau-Brunswick	·	,%	•	,%	
Total	284 422 360.	100,00%	49 679 255.	100,00%	334 101 614.

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

	Au 30 septembre 2024		
Amortissement	Principal résiduel	%	
Intérêts seulement		,%	
Moins de 20 ans	8 908 726.	2,67%	
20 - moins de 24 ans	8 183 489.	2,45%	
25 - moins de 29 ans	50 785 938.	15,20%	
30 - moins de 34 ans	266 223 461.	79,68%	
35 ans et plus		,%	
Total	334 101 614.	100,00%	

Le tableau qui suit indique le RPV moyen pour le total des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouveaux à la fin du premier trimestre T3 regroupés en fonction de l'emplacement géographique

		T3 2024
RPV	Montant en	Pourcentage
	principal	RPV moyen
Colombie-Britanniq	ue .	0.00%
Ontario	•	0.00%
Alberta		0.00%
Total		

L'incidence que pourrait avoir un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation de l'entreprise est jugée faible, puisque Le portefeuille non assuré est souscrit de manière prudente, limité à certains marchés et présente un rapport prêt-valeur moyen de 62.12%. Le portefeuille de prêt hypothécaire à l'habitation est bien sécurisé et a un rapport prêt-valeur bien en dessous de la limite maximale de 80 %.